



Ecole Internationale de Genève  
International School of Geneva



## Conditions générales & financières

Année scolaire **2019 - 2020**

CALENDRIER SCOLAIRE  
2019 – 2020**1<sup>er</sup> TRIMESTRE : 28 août - 13 décembre 2019**

<b>Allocution du Directeur général au personnel de la Fondation</b>	Mercredi 28 août 2019
<b>Journées pédagogiques</b>	Mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 août
<b>Rentrée des élèves</b>	Lundi 2 septembre
<b>Jeûne genevois</b>	Jeudi 5 septembre <i>(pas de cours à La Grande Boissière ni au Campus des Nations)</i>
<b>Jeûne fédéral</b>	Lundi 16 septembre <i>(pas de cours à La Châtaigneraie)</i>
<b>Vacances d'automne</b>	Lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre inclus
<b>Reprise des cours</b>	Lundi 28 octobre
<b>Journée pédagogique</b>	Vendredi 22 novembre <i>(pas de cours)</i>
<b>Fin du trimestre</b>	Vendredi 13 décembre (à midi)
<b>Vacances d'hiver</b>	Vendredi 13 décembre (à midi) au vendredi 3 janvier inclus

**2<sup>e</sup> TRIMESTRE : 6 janvier - 3 avril 2020**

<b>Rentrée des classes</b>	Lundi 6 janvier 2020
<b>Vacances de février</b>	Lundi 17 février au vendredi 21 février inclus
<b>Reprise des cours</b>	Lundi 24 février
<b>Journée pédagogique</b>	Lundi 16 mars <i>(pas de cours)</i>
<b>Fin du trimestre</b>	Vendredi 3 avril
<b>Vacances de printemps</b>	Lundi 6 avril au vendredi 17 avril inclus

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE : 20 avril - 26 juin 2020**

<b>Rentrée des classes</b>	Lundi 20 avril 2020
<b>Ascension</b>	Jeudi 21 et vendredi 22 mai <i>(pas de cours)</i>
<b>Pentecôte</b>	Lundi 1 <sup>er</sup> juin <i>(pas de cours)</i>
<b>Journée pédagogique</b>	Mardi 2 juin <i>(pas de cours)</i>
<b>Fin du trimestre</b>	Vendredi 26 juin (à midi)

# CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

## Programme pédagogique et placement

Conformément au principe 4 de sa politique d'admission, l'École s'engage à garantir l'accès de chaque élève inscrit à l'un des cursus scolaires proposés par la Fondation à la mesure de ses besoins. L'École n'admet que les élèves qui peuvent bénéficier de l'enseignement qu'elle propose. Dans tous les cas, les Directeurs des écoles sont responsables de l'application de ce critère dans le cadre des directives générales établies par le Directeur général.

L'application de ce principe répond aux conditions suivantes :

- Les six premières semaines de scolarisation sont probatoires et permettent d'évaluer le bon placement de l'élève dans la classe et dans les cours. L'École se réserve le droit d'annuler le Contrat d'inscription si l'évaluation indique que ses programmes d'enseignement ne peuvent pas répondre aux besoins spécifiques de l'élève. Dans des cas particuliers, l'École se réserve le droit de prolonger cette période probatoire.
- Si cette évaluation indique que les besoins scolaires de l'élève vont au-delà du programme normal, le Directeur d'école peut décider qu'un soutien supplémentaire est nécessaire. Les coûts éventuels de ce soutien supplémentaire sont alors facturés en sus des frais de scolarité normaux.
- La classe figurant dans le Contrat d'inscription est provisoire et peut être modifiée par le Directeur d'école s'il l'estime indispensable.
- Le Contrat d'inscription est proposé sur la base des informations à disposition des Directeurs des écoles au moment de l'admission de l'élève. Comme signalé dans la demande d'admission, l'École se réserve le droit d'annuler son inscription si les informations données sont inadéquates et/ou incorrectes et qu'elle estime qu'elle ne peut répondre aux besoins spécifiques de l'élève.

## Règlement de l'École / Engagement des élèves

Les parents s'engagent à faire en sorte que leurs enfants respectent le règlement de l'école et en particulier l'obligation d'assiduité aux cours tout au long de l'année. L'élève accepte que les informations relatives au travail scolaire comme les bulletins et les relevés d'absence soient communiqués à la personne qui signe le Contrat d'inscription (parent ou responsable légal).

L'École se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'exclure définitivement un élève qui ne respecte pas le règlement de l'école.

# CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

## Suspension et exclusion

L'École peut suspendre temporairement ou exclure définitivement un élève si elle estime que cela est dans le meilleur intérêt de l'élève ou des autres élèves.

## Engagement des parents

L'École attend des parents d'élèves qu'ils traitent les autres membres de la communauté scolaire avec courtoisie et respect. L'École se réserve le droit de résilier le Contrat d'inscription si elle estime qu'un parent persiste à manquer de courtoisie et de respect envers les membres de la communauté scolaire.

## Santé

Tous les élèves fréquentant une école doivent être couverts par une assurance maladie et accident.

Les parents d'élèves doivent faire remplir par un médecin le formulaire «Certificat médical/Examen de santé». Si cette démarche n'est pas faite, l'entrée à l'école peut être repoussée jusqu'à ce qu'un médecin autorisé ait examiné l'élève. Les frais de cet examen sont à la charge des parents.

## Responsabilité Civile

L'École n'est pas responsable des éventuels dommages matériels ou physiques causés par votre enfant, même si l'événement se produit sur les sites de l'école. Votre responsabilité personnelle, couverte ou non par une assurance Responsabilité civile, s'appliquera dans de telles circonstances.

## Choix des matières

Pour les programmes où les élèves sont tenus de sélectionner les options parmi les matières proposées, par exemple pour le diplôme du BI, la Fondation se réserve le droit de supprimer la classe dans une matière si la demande est insuffisante. Chaque école définira le nombre minimum d'élèves requis pour qu'une classe soit confirmée.

## Règlements du Baccalauréat International (BI)

En inscrivant leur(s) enfant(s) à l'un des programmes d'enseignement du BI (Programme primaire, Programme de premier cycle secondaire, Programme du diplôme, ou Programme à orientation professionnelle du Baccalauréat International), les parents ont signé le Contrat d'inscription de l'école et par conséquent acceptent les règlements du BI qui régissent les programmes d'enseignement en question.

Les Directeurs des écoles sont chargés de faire parvenir aux parents une copie des règlements ci-dessus mentionnés. De plus, ceux-ci peuvent être consultés sur les pages du site web de chaque section.

## Domicile

Les élèves doivent vivre avec leurs parents ou un proche au bénéfice d'une délégation de l'autorité parentale. L'École se réserve le droit de résilier le Contrat d'inscription si tel n'était pas ou plus le cas.

# CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

## Protection des données

L'Ecolint peut collecter les données personnelles des membres de sa communauté en relation avec l'inscription, le paiement des frais de scolarité ou une levée de fond. L'Ecole respecte la législation suisse sur la protection des données ainsi que le règlement européen sur la protection des données et traite les informations de ses clients de manière strictement confidentielle.

L'Ecolint s'engage à ne pas vendre ou communiquer ces informations à des tiers. Ces données sont exclusivement utilisées à des fins internes, statistiques ou d'appels de dons.

Vous trouverez le texte détaillé sur notre politique de confidentialité à l'adresse suivante : [www.ecolint.ch/fr/confidentialite](http://www.ecolint.ch/fr/confidentialite)

## Politique d'utilisation par l'Ecole d'images et d'enregistrements d'élèves

Lors de certains événements, l'Ecole est susceptible de prendre des photographies ou de réaliser des enregistrements d'élèves dans le cadre scolaire. Ces images d'élèves peuvent être utilisées dans les brochures de l'école ou toute autre publication, sur le site internet, les médias sociaux ou sur les campus au moyen d'écrans d'information ou d'affiches. Nous sommes également susceptibles d'utiliser des images vidéo ou des enregistrements réalisés par webcam pour des conférences interscolaires ou des projets à buts pédagogiques.

Les médias peuvent également être amenés à visiter nos campus, prendre des photos, réaliser un tournage ou un enregistrement. Les élèves peuvent apparaître sur ces images/enregistrements, diffusés par la suite dans la presse locale, nationale et internationale ou sur des programmes télévisés ou radiodiffusés.

### Dans les circonstances décrites ci-dessus, l'utilisation d'images et d'enregistrements d'élèves se font sous les conditions générales suivantes :

1. Les coordonnées personnelles ou les noms entiers (prénom et nom) ne seront pas mentionnés sur une image ou associés à une image ou un enregistrement (d'un mineur) sans le consentement exprès d'un parent ou répondant légal
2. Les coordonnées personnelles telles qu'adresses emails, adresses postales, téléphones ou numéros de fax ne seront pas publiées
3. L'Ecole utilisera des images d'élèves portant des tenues correctes
4. L'autorisation d'utilisation d'images a une durée illimitée. Ainsi, les archives d'images et d'enregistrement pourront également être utilisées par l'Ecole
5. L'Ecole s'engage à ne pas vendre à des tiers les images et enregistrements
6. Les images et enregistrements ne donneront lieu à aucune rémunération des élèves.

### Bien qu'en Suisse, l'autorisation des parents/représentants légaux soit obligatoire avant l'utilisation d'une photographie ou d'un enregistrement

### de mineur, le fait d'inscrire votre enfant à l'Ecolint engendre votre consentement par défaut à un tel usage, à moins que vous ne communiquiez expressément votre désaccord.

L'Ecole se réserve le droit d'utiliser des photos ou enregistrements d'élèves pour un usage interne uniquement (par exemple : partie du site internet protégée par un mot de passe et publications exclusive- ment destinées aux membres de la communauté scolaire, soit les parents, les collaborateurs et les alumni).

### Evénements publics

Bien que nous incitions les spectateurs à ne pas enregistrer nos spectacles et événements publics afin d'éviter de déranger les autres spectateurs et les artistes, cette pratique est devenue usuelle dans notre monde de plus en plus connecté.

Les parents/répondants légaux des élèves qui participent à des événements ouverts au public (concerts, spectacles de danse, productions théâtrales, matches sportifs, expositions de fin d'année) consentent expressément à ce que des images de leurs enfants soient enregistrées et comprennent que l'Ecolint ne peut empêcher des tiers d'utiliser leurs propres appareils (smartphones, tablettes, appareils photo digitaux, etc.) pour enregistrer des images d'élèves. De même, l'Ecolint ne saurait exercer de contrôle sur l'usage qui est fait de ces images et enregistrements réalisés par des tiers.

### Rencontres sportives

Il est à noter que de nombreuses écoles ont désormais comme pratiques courantes de filmer les rencontres sportives afin de les diffuser en direct sur internet ou de les publier sur les plateformes de médias sociaux tels que YouTube et Facebook. En acceptant que leur(s) enfant(s) participe à des compétitions contre d'autres écoles, les parents/répondants légaux reconnaissent que l'image de leur(s)enfant(s) peut être utilisée de cette façon. Ils comprennent également que l'Ecolint ne peut être tenue responsable de l'usage que des tiers peuvent faire de ces images et enregistrements alors que nos élèves participent à des activités liées à l'école en dehors de nos campus.

CONDITIONS  
FINANCIÈRES

## 1 Versements exigibles pour tout nouvel élève

### Frais de demande d'admission :

Les parents souhaitant faire une demande d'admission pour leurs enfants doivent remplir le formulaire en ligne. Un montant de CHF 250 par enfant, non-remboursable, non-transférable, est dû pour toute demande d'admission et payable par carte de crédit.

### Frais d'inscription :

CHF 2'500. Ce montant est destiné à couvrir les frais administratifs de l'inscription, pour tout nouvel élève **ou** élève de retour à l'école après une absence de 2 ans ou plus.

### Contribution au Fonds de développement :

CHF 4'000. Cette contribution, payable une fois, est utilisée pour l'entretien des aménagements et les modifications de l'environnement scolaire. Ce montant est facturé uniquement à la première inscription et ne sera pas refacturé par la suite, même en cas de retour d'un élève après une absence prolongée de l'école.

Les frais d'inscription et la contribution au Fonds de développement sont des montants non remboursables et sont dus pour confirmer la ou les place(s). En outre, **le contrat d'inscription doit être signé, et transmis via le système d'inscription en ligne ou retourné au Bureau des finances.** Ces montants doivent être payés **dans les 15 jours à compter de la date de l'attribution de la ou les place(s) faute de quoi le Contrat d'inscription sera annulé.**

Le règlement de ces montants doit être effectué par virement bancaire sur le compte :  
«Fondation de l'Ecole Internationale de Genève»  
No 240-289.946.20F, auprès de l'UBS SA,  
Rue du Rhône 8, CH-1204 Genève.  
IBAN : CH45 0024 0240 2899 4620 F  
SWIFT/BIC : UBSWCHZH80A

## 2 Avance sur les frais de scolarité pour la réinscription

L'avance sur les frais de scolarité s'élève à CHF 1'000 par enfant pour toute réinscription. Elle est non-remboursable si l'élève ne rejoint pas l'Ecole Internationale. La réinscription ne sera définitive qu'après réception du Contrat de réinscription **et** du règlement du montant de l'avance sur les frais de scolarité. Le montant ainsi versé sera déduit lors de la première facturation des frais de scolarité. **La date limite pour la réinscription est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2019.**

# CONDITIONS FINANCIÈRES

## 3 Renseignements généraux

### Contrat d'inscription :

Les Conditions générales et financières, et le Contrat d'inscription, précisent les termes selon lesquels les élèves sont acceptés à l'École.

## 4 Conditions de paiement

L'engagement financier est pour l'année complète. Aucune réduction ne sera faite en cas d'annulation ou de non-respect des Conditions générales et financières et du Contrat d'inscription par l'élève ou par la personne responsable du paiement des frais de scolarité, ni en cas d'absence ou de renvoi de l'élève sauf dans les cas prévus au paragraphe 5 (Annulation de l'inscription et retrait).

### Les frais de scolarité sont payables aux dates suivantes, en utilisant les références des factures correspondantes :

- 1<sup>er</sup> versement 20% dû au 30 juin 2019
- 2<sup>e</sup> versement 30% dû au 31 août 2019
- 3<sup>e</sup> versement 30% dû au 31 décembre 2019
- 4<sup>e</sup> versement 20% dû au 31 mars 2020

Toute autre facture doit être réglée au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur la facture.

### Frais de retard :

L'École se réserve le droit de facturer des frais sur chaque versement payé en retard. Ce montant peut atteindre un maximum de 1.25% du montant dû par mois de retard, et sert à couvrir les intérêts et les frais administratifs.

### Non-paiement des factures :

La Fondation se réserve le droit de refuser l'entrée en classe, le passage des examens de fin d'année et de ne pas remettre les diplômes et bulletins scolaires des élèves, si les factures ne sont pas payées à la date d'échéance.

### Informations importantes :

**Pour les règlements, merci de nous préciser le moyen de paiement souhaité (LSV, e-paiement via votre plate-forme bancaire ou bulletin de versement joint à la facture) sur le site Ecolint, portail Parents, section Finances.**

Exceptionnellement, le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire sur le compte : «Fondation de l'École Internationale de Genève»

No 240-289.946.20F, auprès de l'UBS SA,

Rue du Rhône 8, CH-1204 Genève.

IBAN : CH45 0024 0240 2899 4620 F

SWIFT/BIC : UBSWCHZH80A

CONDITIONS  
FINANCIÈRES**5 Annulation de l'inscription et retrait****Dates d'échéances et pénalités :**

Une notification de retrait écrite avec la date exacte du départ doit être adressée au Bureau des admissions par courriel ou courrier recommandé, selon les dates indiquées dans le tableau ci-après. Si l'élève a atteint sa majorité, la lettre doit être signée par l'élève et par la personne en charge des frais de scolarité.

Retrait annoncé	Pénalité
Jusqu'au 30 avril 2019 (inclus)	Aucune (mais pas de remboursement des frais non-remboursables)
Entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 15 juin 2019 (inclus)	15% des frais annuels de scolarité
Entre le 16 juin et le 31 juillet 2019 (inclus)	20% des frais annuels de scolarité
Entre le 1 <sup>er</sup> août et le 31 août 2019 (inclus)	25% des frais annuels de scolarité
Entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 30 septembre 2019 (inclus)	1 <sup>er</sup> trimestre scolaire
Entre le 1 <sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2019 (inclus)	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres scolaires
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2020	100% des frais annuels de scolarité

Tout trimestre scolaire commencé est entièrement dû. Le paiement indiqué dans le tableau ci-dessus pourra être ajusté en conséquence. Par exemple, un départ prévu en février et annoncé avant le 30 septembre donnera lieu à une facturation pour l'entièreté des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres.



# CONDITIONS FINANCIÈRES

## 6 Frais de scolarité (CHF)

	Frais annuels	1 <sup>er</sup> versement 30.06 (20%)	2 <sup>e</sup> versement 31.08 (30%)	3 <sup>e</sup> versement 31.12 (30%)	4 <sup>e</sup> versement 31.03 (20%)
<b>Pré-Primaire 1</b> (matins + 2 après-midi)	<b>20'370</b>	4'075	6'110	6'110	4'075
<b>Pré-Primaire 2</b>	<b>27'460</b>	5'490	8'240	8'240	5'490
<b>Classes 1 à 4</b>	<b>27'740</b>	5'550	8'320	8'320	5'550
<b>Classes 5 à 6</b>	<b>28'830</b>	5'765	8'650	8'650	5'765
<b>Classes 7 à 9</b>	<b>32'260</b>	6'450	9'680	9'680	6'450
<b>Classes 10 à 11</b>	<b>33'760</b>	6'750	10'130	10'130	6'750
<b>Classes 12 à 13</b>	<b>34'950</b>	6'990	10'485	10'485	6'990

### Programme de soutien approfondi :

Ce programme spécial existe sur nos trois campus. Il est destiné à quelques élèves ayant des difficultés d'apprentissage modérées à sévères. Les frais de scolarité applicables aux élèves du «Programme de soutien approfondi» sont le double de ceux indiqués ci-dessus.

**Pour les frais de scolarité seulement, les élèves arrivant en cours d'année scolaire seront facturés au prorata depuis le mois d'octobre en fonction de la date d'entrée convenue avec le Bureau des admissions lors de la signature du Contrat d'inscription.**

**Les frais de scolarité comprennent les livres et le matériel d'enseignement.**

**Les frais de scolarité ne comprennent notamment pas :**

- Fonds capital annuel de CHF 500 (destiné aux frais d'investissement et d'équipement)
- Les leçons particulières incluant les «World Languages», dont le tarif est disponible auprès des secrétaires des écoles
- Les frais d'examens externes y compris le Baccalauréat International et la Maturité suisse
- Les voyages d'études et culturels (par ex. la semaine verte) et les sorties de sport d'hiver
- Les services des transports et des restaurants\*
- Les activités extrascolaires
- Tous les cours non compris dans le programme scolaire obligatoire

Afin de permettre une meilleure planification, chaque école publiera dans le courant de l'été un agenda des activités prévues pour chaque classe, ainsi que leur coût estimé.

**Tous les frais supplémentaires seront facturés séparément.**

\* Soumis à 2,5% ou 7,7% de TVA - Si vous êtes exonéré, veuillez nous fournir vos documents d'exemption, que vous pouvez obtenir auprès de votre employeur.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

A titre indicatif, le planning de facturation est résumé dans le tableau ci-dessous. Les dates indiquées correspondent à la date d'échéance des factures concernées.

	Au moment de l'inscription	30.06	31.08	15.10
Frais d'inscription	Nouveaux élèves uniquement			
Fonds de développement	Contribution (nouveaux élèves uniquement)	Fonds capital annuel (tous les élèves)		
Frais de scolarité	Avance sur frais de scolarité	1 <sup>er</sup> versement 20% (moins l'avance sur frais de scolarité)	2 <sup>e</sup> versement 30%	
Voyages / activités / sorties / examens			Ad-hoc	Ad-hoc
Transport – Cafétéria				1 <sup>er</sup> trimestre
Accueil parascolaire				
Matériel scolaire				

	31.12	31.03	30.04	Juin – Autres factures
Frais d'inscription				
Fonds de développement				
Frais de scolarité	3 <sup>e</sup> versement 30%	4 <sup>e</sup> versement 20%		
Voyages / activités / sorties / examens	Ad-hoc	Ad-hoc	Ad-hoc	Ad-hoc
Transport – Cafétéria	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre		
Accueil parascolaire	Accueil parascolaire 1 <sup>er</sup> trimestre		Accueil parascolaire 2 <sup>e</sup> trimestre	Accueil parascolaire 3 <sup>e</sup> trimestre
Matériel scolaire	1 <sup>er</sup> trimestre		2 <sup>e</sup> trimestre	Autres

1. Les nouveaux élèves inscrits après le 30 juin seront facturés à la première date de facturation qui suit leur inscription.
2. Une facture finale incluant tous les autres montants dus sera émise en **juin 2020**.
3. Les attestations financières sont disponibles tout au long de l'année sur le Portail Finance de l'Ecole, et montrent le statut au moment de la requête.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

### 7 Aide financière

#### Allocations :

Le comité des bourses peut accorder une aide aux personnes connaissant des difficultés financières passagères. Les formulaires de demande de bourse peuvent être obtenus auprès du bureau du Directeur financier. Les allocations sont recevables uniquement **pour les élèves fréquentant déjà l'école et pour une année seulement.**

#### Réduction pour famille nombreuse :

Pour les parents ne bénéficiant pas d'une allocation d'études et / ou d'une prise en charge (même partielle) des frais de scolarité (une attestation de l'employeur est obligatoire), la réduction suivante, sur demande, est disponible :

Les parents ayant trois enfants ou plus inscrits à l'école peuvent, sur demande, obtenir une réduction. Cette réduction est de 10% pour le 3<sup>e</sup> enfant, 15% pour le 4<sup>e</sup> et de 20% pour les suivants.

Le formulaire peut être obtenu auprès du service de la comptabilité. La demande doit être renouvelée avant le début de chaque nouvelle année scolaire, et aucune rétroactivité de cet avantage ne sera consentie pour les années scolaires précédant celle en cours.

#### Litige :

**Tout litige découlant du Contrat d'inscription et / ou des Conditions générales et financières est soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève. Le Contrat d'inscription et les Conditions générales et financières sont soumis au droit suisse.**

SERVICE DES  
RESTAURANTS**Abonnement :**

Les parents peuvent souscrire à un abonnement annuel pour leur(s) enfant(s). Les données seront enregistrées dans la carte d'étudiant qui sera présentée à la caisse.

**Tarif spécial pour abonnement :** (La Grande Boissière, La Châtaigneraie, Campus des Nations)

		1 <sup>er</sup> trim. (CHF)	2 <sup>e</sup> trim. (CHF)	3 <sup>e</sup> trim. (CHF)	Total (CHF)
Pré-primaire 1	(2 jours)	160	145	110	415
Pré-primaire 2, classes 1 à 2	(4 jours)*	320	285	205	810
Pré-primaire 2, classes 1 à 2	(5 jours)	400	355	270	1'025
Classes 3 à 6	(4 jours)*	425	380	275	1'080
Classes 3 à 6	(5 jours)	535	475	360	1'370
Classes 7 à 9	(4 jours)*	585	520	380	1'485
Classes 7 à 9	(5 jours)	735	650	495	1'880
Classes 10 à 13	(4 jours)*	670	590	430	1'690
Classes 10 à 13	(5 jours)	840	740	560	2'140

\* 4 jours = Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Certaines options ne sont disponibles que sur certains campus en fonction des classes.

La liste complète des options par campus est disponible sur les formulaires d'inscription en ligne.

Les taux mentionnés sont calculés sur une base forfaitaire et tiennent déjà compte des absences dues aux sorties éducatives, aux activités, etc. pendant la période mentionnée.

**Le prix des restaurants est soumis à 7,7% de TVA.**

**Inscription :**

Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site: [my.ecolint.ch](https://my.ecolint.ch) > **Info Campus** > **Cafeteria** (<https://my.ecolint.ch/fr/foundation/registration/cafeateria>). S'il vous est impossible de vous inscrire en ligne, vous pouvez également vous rendre en personne au bureau des services de chaque campus.

**Facturation :**

La facturation de l'abonnement a lieu chaque trimestre. Tout autre paiement est à effectuer en espèces ou avec le badge de l'élève à la caisse des restaurants (à l'exception des restaurants primaires). Le badge de l'élève est rechargeable soit au moyen du chargeur de monnaie installé sur chaque campus, via internet (<http://cashless.polyright.com>) ou par téléchargement gratuit de

l'application Polyright cashless à partir de l'App Store d'Apple ou de Google Play.

**Annulation :**

- Les annulations d'inscription à ce service seront acceptées **à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant**. Elles doivent se faire par courrier papier ou électronique à l'attention du secrétariat des services du campus au minimum 1 mois avant la fin du trimestre. En cas de non-respect de cette règle, l'école facturera la totalité du coût de ce service.
- En cas de maladie de plus de quatre semaines, un remboursement pourra être envisagé sur demande et sur présentation d'un certificat médical durant la semaine de retour en classe de l'élève, au plus tard.

## SERVICE DES TRANSPORTS

L'Ecole Internationale de Genève organise un service de transports pour ses différents campus.

### Inscription :

Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à réserver le plus rapidement possible la place de votre enfant.

Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site:

**my.ecolint.ch > Info Campus > Transport**

(<https://my.ecolint.ch/fr/foundation/registration/transport-2019-20>).

S'il vous est impossible de vous inscrire en ligne, vous pouvez également vous rendre en personne au bureau des services de chaque campus.

#### **La Grande Boissière**

+41 (0)22 787 24 03

#### **M. J.-C. Blanc**

jean-charles.blanc@ecolint.ch

#### **La Châtaigneraie**

+41 (0)22 960 91 05

#### **MM. J.-V. Marcacci et V. Nicollier**

transports.cha@ecolint.ch

#### **Campus des Nations**

+41 (0)22 770 47 40

#### **Mme B. Lowe**

brigitte.lowe@ecolint.ch

### Les priorités suivantes seront prises en considération :

- Le nombre minimum d'élèves inscrits pour l'ouverture et/ou le maintien d'une ligne
- Inscription parvenue dans les délais
- Enfant ayant pris régulièrement le bus l'année précédente
- Secteur mal desservi par les TPG et réclamé par un certain nombre de parents
- Trajets aller/retour
- Age de l'enfant
- Distance de l'école
- Temps passé par les enfants dans le bus

**Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum requis pour utiliser le service des transports est de 5 ans. L'inscription des enfants qui atteignent l'âge de 5 ans dans le courant du trimestre sera acceptée.**

### Trajet :

Les élèves devront se rendre sur le trajet du bus à l'heure et à l'arrêt qui leur seront communiqués ultérieurement. Aucune dérogation, aucun changement ne seront acceptés sans l'accord préalable du responsable du service des transports.

**Services :**

- L'École se réserve le droit de refuser un enfant qui ne respectera pas les règles et obligations liées au transport en bus.
- Les élèves utilisant ce mode de transport occasionnellement doivent recevoir l'autorisation du bureau des transports, ils seront facturés au prorata.
- Tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité doivent avoir sur eux :
  - une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale.
  - une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

**Facturation / Annulation :**

Le service des transports est facturé en plus des frais de scolarité et aucune déduction ne sera faite pour des absences dues aux horaires irréguliers des cours. **Les annulations d'inscriptions à ce service seront acceptées à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Elles doivent se faire par courrier papier ou courriel à l'attention du secrétariat des services du campus au minimum 1 mois avant la fin du trimestre. En cas de non-respect de cette règle, l'École facturera la totalité du coût de ce service.**

**Le coût des transports est soumis à 7,7% de TVA.**

**A. Service complet (aller et retour)****B. Simple course (aller ou retour)**

Zone	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	TOTAL	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
<b>1</b>	1'275	1'105	860	<b>3'240</b>	955	830	645	<b>2'430</b>
<b>2</b>	1'360	1'175	920	<b>3'455</b>	1'020	880	690	<b>2'590</b>
<b>3</b>	1'400	1'215	945	<b>3'560</b>	1'050	915	710	<b>2'675</b>
<b>4</b>	1'485	1'290	1'005	<b>3'780</b>	1'115	970	755	<b>2'840</b>
<b>5</b>	1'615	1'400	1'090	<b>4'105</b>	1'210	1'050	815	<b>3'075</b>

**Notes :**

- Les zones sont établies selon la distance et la durée du trajet.
- Les itinéraires et arrêts seront fixés définitivement en fonction de la demande et confirmés par écrit avant la fin du mois d'août.
- Un ou deux emplacements sont désignés par zone. Les élèves sont priés d'attendre le bus 5 minutes avant l'horaire fixé, à l'emplacement désigné. Nos bus ne peuvent pas s'arrêter devant le domicile de chaque élève.
- Certains longs itinéraires pourraient être soumis à un réajustement tarifaire.
- Les tarifs mentionnés sont calculés sur une base forfaitaire, et tiennent déjà compte de certains jours de non utilisation du service lors des sorties éducatives, activités, etc.

## SERVICE DES TRANSPORTS

### La Grande Boissière

- ZONE 1 :** Champel, Chêne, Conches, Florissant, Gradelle
- ZONE 2 :** Genève, Cologny, Thônex, Vandoeuvres
- ZONE 3 :** Choulex, Collonge-Bellerive, Jussy, La Capite, Meinier, Petit-Saconnex, Puplinge, Presinge, Troinex, Vézenaz, Veyrier
- ZONE 4 :** Anières, Bernex, Bellevue, Chambésy, Confignon, Corsier, Croix-de-Rozon, Plan-les-Quates, St-Maurice
- ZONE 5 :** Genthod, Hermance, Versoix.

### La Châtaigneraie

- ZONE 1 :** Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Céligny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Divonne-les-Bains, Founex, Grilly, Mies, Tannay, Vézenex, Villard
- ZONE 2 :** Bois-Chatton, Chésereux, Eysins, Grens, La Rippe, Mourex, Nyon, Pitegny, Sauverny, Signy, Tranchepied, Tutegny, Versoix, Versonnex, Vesancy
- ZONE 3 :** Bellevue, Bretigny, Cessy, Collex, Duillier, Echenevex, Ferney-Voltaire, Genthod, Gex, Gingins, Givrins, Ornex, Prangins, Segny, Trélex, Villard-Tacon
- ZONE 4 :** Begnins, Chambésy, Chevry, Coinsins, Genolier, Gland, Grand-Saconnex, La Cézille Moëns, Pregnin, Pregny-Chambésy, Prévessins/Moëns, Vésegnin, Vich
- ZONE 5 :** Allemogne, Arzier, Bursins, Bursinel, Crozet, Dully, Genève, Gilly, Le Muids, Luins, Rolle, St-Genis/Pouilly, Sergy, Thoiry, Vinzel.

### Campus des Nations

- ZONE 1 :** Chambésy, Cointrin, Cornavin, Grand-Saconnex, Les Avanchets, Petit-Saconnex, Pregny
- ZONE 2 :** Bellevue, Châtelaine, Collex-Bossy, Ferney-Voltaire, Genthod, Le Lignon, Meyrin, Ornex, Prévessin-Moëns, Servette, Vernier, Versoix
- ZONE 3 :** Carouge, Champel, Chevry, Collonge-Bellerive, Cologny, Mies, Eaux-Vives, Onex, Petit-Lancy, Russin, Saint-Genis-Pouilly, Satigny, Sauverny, Ségny, Versonnex, Vézenaz
- ZONE 4 :** Anières, Bernex, Cartigny, Cessy, Chavannes-de-Bogis, Chêne-Bougeries, Commugny, Coppet, Corsier, Dardagny, Echenevex, Founex, Gex, Sergy, Thoiry, Tutegny
- ZONE 5 :** Bogis-Bossey, Chancy, Crans-près-Céligny, Crassier, Divonne-les-Bains, Eysins, Farges, Genolier, Grens sur Nyon, Nyon, Péron, Trélex, Vessy, Veyrier.

- 
- **FINANCES** Tél +41 (0)22 710 21 87 Fax +41 (0)22 710 21 89 [studentaccounts@ecolint.ch](mailto:studentaccounts@ecolint.ch)
  - **ADMISSIONS** Tél +41 (0)22 787 26 30 Fax +41 (0)22 787 26 32 [admissions@ecolint.ch](mailto:admissions@ecolint.ch)
  - **SITE INTERNET** [www.ecolint.ch](http://www.ecolint.ch)
- 

**La Grande Boissière**

62, route de Chêne  
CH – 1208 Genève  
Tél. +41 (0)22 787 24 00  
Fax +41 (0)22 787 24 10

**La Châtaigneraie**

2, chemin de la Ferme  
CH – 1297 Founex  
Tél. +41 (0)22 960 91 11  
Fax +41 (0)22 960 91 20

**Campus des Nations**

11, route des Morillons  
CH – 1218 Grand-Saconnex  
Tél. +41 (0)22 770 47 00  
Fax +41 (0)22 770 47 10